

# RHÔNE

MISSION LESLYS

Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND  
Député Maire de Crémieu  
Place du 8 mai 1945  
BP 58  
38460 CREMIEU

Votre interlocutrice : Anne-Isabelle MANIER

☎ 04 72 61 78 58

📄 04 72 61 71 14

✉ anne-isabelle.manier@rhone.fr

Vos réf. : 0711/G1

Nos réf. : LES-AJM/AJM-07/11-03

**Leslys - Prolongement sur le Nord Isère**

Lyon, le 13 DEC 2007

Monsieur le Député,

Selon vous, le choix du Département du Rhône de retenir le tracé par le Sud de Pusignan pour le projet Leslys est de nature à compromettre une prolongation future à destination du Nord Isère. En conséquence, vous souhaitez que ce tracé soit abandonné au profit de l'hypothèse de départ, qui utilisait l'emprise du CFEL dans Pusignan jusqu'à la ligne TGV.

L'abandon du tracé retenu n'est pas possible -le cadre juridique strict de notre contrat empêche toute évolution de cette nature-, mais les conditions de faisabilité du prolongement vers le Nord Isère ne sont pas compromises pour autant, et vos craintes ne me paraissent pas fondées.

Permettez-moi de vous rappeler que l'article 18-1 de la LOTI, rajouté par la loi du 13 août 2004, attribue aux Départements compétence « pour créer ou exploiter des infrastructures de transport non urbain de personnes, ferré ou guidé d'intérêt local ». Leslys, desserte reliant Lyon Part-Dieu à la plateforme aéroportuaire, n'est qu'une application stricte de cette disposition légale. Elle répond à une préoccupation de l'ensemble des présidents de la Région, du Département du Rhône et du Grand Lyon exprimée lors d'une rencontre avec le président d'Air France en 2002. Elle dépasse le périmètre du SYTRAL qui se termine à Meyzieu et ni la Région, ni tout autre autorité n'ont souhaité en prendre la maîtrise d'ouvrage.

Le Département a conduit des négociations avec la Région et avec le Département de l'Isère pour savoir si l'un ou l'autre -ou les deux- souhaitaient participer à cette opération. Aucune de ces collectivités n'a voulu y prendre part, arguant pour

DEPARTEMENT DU RHONE

9 RUE SAINTE-HELENE - LYON 2<sup>e</sup>

ADRESSE POSTALE : HOTEL DU DEPARTEMENT - 69483 LYON CEDEX 03

l'une que le projet n'était pas dans ses compétences, et pour l'autre qu'il ne s'agissait pas d'une priorité.

Toutefois, pour préserver l'avenir, le projet, à la seule initiative du Département du Rhône, impose au délégataire un dispositif permettant, le moment venu, de créer une desserte continuant par l'emprise de l'ancien CFEL en direction de Crémieu. Il s'agira alors d'un transport inter-urbain qui relèvera, selon moi, soit du Département de l'Isère, soit d'une nouvelle autorité organisatrice des transports urbains dont le périmètre sera bien supérieur à celui de l'actuel SYTRAL. En complément, lors de la récente révision du PLU de Pusignan, le Département a demandé le maintien de l'emplacement réservé sur l'emprise du CFEL.

Le choix du tracé par le sud de la commune de Pusignan a été en définitive retenu pour trois raisons principales :

- tracé plus court, il permet de gagner 45 secondes qui ajoutent une marge de sécurité pour l'insertion sur la ligne Meyzieu Part-Dieu, où co-existeront les services Lea et Leslys. Selon les techniciens ayant travaillé le dossier, c'est cette marge qui garantit la régularité tant des services Lea que des services Leslys.

- le jour où une liaison urbaine sur Crémieu sera mise en place, son rythme et sa régularité seront facilités ; sinon l'insertion des deux services aurait dû se faire à la jonction de l'ex ligne du CFEL avec le raccordement à Saint-Exupéry et une deuxième insertion à Meyzieu ; d'où une crainte de multiplier les facteurs de dérèglement de trafic.

- enfin, l'urbanisation de Pusignan s'est fait de telle sorte que la ligne de l'ex CFEL longe les propriétés privées, tant des immeubles que des maisons individuelles, avec leurs jardins et leurs piscines. Sauf à imaginer de gros travaux d'isolation, enlaidissant le paysage urbain, il aurait fallu ralentir le mobile Leslys pour réduire le bruit, maintenir les passages de riverains, tout en privant d'intimité les riverains.

J'espère que ces éléments vous auront permis de lever vos craintes quant à la réalisation d'une future liaison vers Crémieu.

Je vous prie d'accepter, monsieur le Député Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Et puis c'est tout.*

Le président.

  
Michel MERCIER